



## Réponse à la droite extrême toulousaine



**Tout d'abord, je voudrais adresser mes plus sincères excuses aux chiens qui ne méritent absolument pas d'être comparés à des élus braillards, grossiers, mal-embouchés, mal éduqués, se comportant comme des voyous sans éducation, incapables de respecter le cadre démocratique et les droits de l'opposition.** Sans parler d'un niveau de validisme crasse qui interroge.

Ensuite, il est très intéressant, Monsieur Terrail-Noves (premier Vice-Président de Toulouse Métropole) que vous évoquiez la question du temps de parole, et il est d'ailleurs révélateur que vous n'avez gardé qu'un petit bout de nos échanges et que vous avez volontairement omis d'afficher le temps écoulé, ni de montrer les nombreuses coupures intempestives de parole que je subis. Comme je le craignais, censure et pression étaient bien au menu du conseil !

En effet, j'avais encore dû vous rappeler que le **règlement intérieur du conseil comporte de nombreux articles illégaux, qu'il est d'ailleurs contesté devant le tribunal administratif, que nous ne l'avons pas voté, et surtout, et vous le savez parfaitement, il n'est absolument pas conforme à la jurisprudence**, que vous n'ignorez pas.

Alors juste pour nos concitoyens, pour leur permettre de mesurer votre niveau de duplicité, voici un extrait du document de la Préfecture de la Haute Garonne dit fiche numéro 4 sur le droit d'expression des élus. En effet, **tout élu d'opposition a le droit de s'exprimer au moins 6 minutes sur chaque délibération et de reprendre une fois la parole après une éventuelle réponse.**

C'est d'ailleurs pour tenter de paraître conforme à la loi que vous avez bien précisé dans votre règlement le caractère « indicatif » des deux minutes trente. Pourtant vous vous permettez régulièrement de me couper le micro, de me censurer, comme votre mentor Mr Moudenc, et alors que vous êtes censés être comme président de séance le garant du droit à l'expression des élus d'opposition, vous laissez vos collègues se comporter de manière inacceptable en les laissant faire un maximum de bruit derrière moi. Vous avez tardé à demander le silence à vos collègues et malgré votre demande, ils ont continué quasi imperturbablement.

De surcroît, vous instrumentalisez mes différences. Vous savez parfaitement que je suis sensible sur le plan sensoriel, que le bruit me perturbe plus qu'un neurotypique, que je suis autiste, et que j'ai des difficultés importantes pour être synthétique. Et alors que dans le milieu professionnel, dans la scolarité, ou dans l'enseignement supérieur, les personnes handicapées bénéficient de ce que l'on appelle **un tiers-temps pour compenser leur handicap, vous me le refusez !** En plus de me refuser depuis 4 ans le remboursement de mes frais de compensation du handicap. Tout cela en tentant de faire croire au grand public que vous êtes des élus respectueux des droits des personnes handicapées et que vous menez une politique d'inclusion, vous organisez des **conditions d'exercice de mon mandat assez insupportables**, dont on ne voit pas d'autre but que de tenter de me pousser à la démission.

Vous conduisez le conseil, comme Mr Moudenc, comme **une chambre d'enregistrement où l'opposition est censée se taire ou parler sans pouvoir réellement et complètement développer son propos.** Pour tenter de masquer cela, vous lâchez du lest sur quelques délibérations.

Quant à Monsieur Alvès, qu'il commence par faire son travail, qu'il se forme sur le sujet du handicap et de l'accessibilité et qu'il cesse de faire la communication et de jouer les vierges outragées quand ses collègues et lui se prennent le juste retour de leur comportement de mauvais gamins.

**Il est vraiment des circonstances dans la vie où il vaut mieux faire profil bas plutôt qu'étaler sa médiocrité crasse !**

<https://metropole.toulouse.fr/actualites/conseil-metropolitain-du-17-octobre-2024>

<https://www.youtube.com/watch?v=wRCfv1LHucU> retrouvez tout le conseil ici